

**Attribution d'actions de performance au directeur général de Natixis  
Décision du conseil d'administration du 18 février 2015**

Après le recueil de l'avis positif du Comité des Rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 21 mai 2013 dans sa 17ème résolution, le conseil d'administration de Natixis lors de sa séance du 18 février 2015 a procédé à l'attribution gratuite de 27 321 actions de performance, au profit du directeur général de Natixis.

Cette attribution vise à renforcer l'alignement dans le temps des intérêts des actionnaires et de ceux des dirigeants.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de 4 ans et sous réserve du respect de conditions de présence et de performance, les conditions de performance ayant été définies en référence à la performance relative de l'action Natixis mesurée par le « Total Shareholder Return » par rapport à celle des autres établissements bancaires composant l'indice Euro Stoxx Banks.

En outre, 30% des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la Période d'Acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de son mandat social de directeur général de Natixis.